



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Budget Primitif 2018 GESTA**

DE20180327\_5

Conseil municipal du 27 mars 2018

Rapporteur :  
Xavier BONNEFONT

Télétransmise à la Préfecture le 30 MARS 2018  
Affichée le 30 mars 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt sept mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 14 mars 2018

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, M. Joël GUITTON, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Patrick BOURGOIN, Mme Véronique DE MAILLARD, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. Denis DEBROSSE, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Anne-Sophie BIDOIRE, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, M. Arnaud JUIN, Mme Michèle LACROIX-FAYE, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, Mme Brigitte RICCI, M. Philippe LAVAUD, Mme Catherine PEREZ, Mme Françoise COUTANT, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Vincent YOU à M. Xavier BONNEFONT
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Anne-Sophie BIDOIRE
- Mme Cécile MACULA à Mme José BOUTTEMY
- M. Rabah ACHARKI à M. Arnaud JUIN
- Mme Noura LAÏRI à Mme Michèle LACROIX-FAYE

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Philippe VERGNAUD

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le Directeur des Affaires Juridiques  
Médéric DAVID

## DOSSIERS PRIORITAIRES

### Budget Primitif 2018 GESTA

Finances/budget  
id : 2115

Conseil municipal  
27 mars 2018

5

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

Le budget primitif 2018, soumis à votre approbation, a été élaboré conformément aux orientations budgétaires débattues lors de la séance du conseil municipal du 6 février 2018.

Il s'élève à 3 353 222,39 € avec la répartition suivante :

- Section de fonctionnement : 1 779 090,00 €
- Section d'investissement : 1 574 132,39 €, avec un sur-équilibre de 768 226,04 €.

Ce budget est établi avec la reprise des restes à réaliser et résultats de l'exercice 2017. Il est précisé que le conseil ne vote pas sur ces éléments qui seront soumis à délibération au moment du vote du compte administratif. Les crédits nouveaux sont proposés au vote par chapitre.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

##### DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES CHAPITRES	MONTANT
011	Charges à caractère général	622 090,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	810 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 500,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	343 000,00
Total 1		1 779 090,00
Résultat reporté		0
Total 2		1 779 090,00

##### RECETTES

CHAPITRES	LIBELLES CHAPITRES	MONTANT
013	Atténuations de charges	8 000,00
70	Produits des services	1 416 900,00
77	Produits exceptionnels	350 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 190,00
Total		1 779 090,00

**SECTION D'INVESTISSEMENT :****DEPENSES**

CHAPITRES	LIBELLES CHAPITRES	MONTANT
16	Emprunts et dettes assimilés	2 000,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	249 500,00
23	Immobilisations en cours	310 000,00
020	Dépenses imprévues	40 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 190,00
Total 1		615 690,00
Restes à réaliser		190 216,35
Total 2		805 906,35

**RECETTES**

CHAPITRES	LIBELLES CHAPITRES	MONTANT
165	Emprunts et dettes assimilés	2 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	343 000,00
Total 1		345 000,00
Résultat reporté		1 229 132,39
Restes à réaliser		0
Total 2		1 574 132,39

Un rapport détaillé du budget est joint à la présente délibération qui est soumise à votre approbation.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

D'approuver le budget primitif 2018 du GESTA ;

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

5 contre : M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, M. Philippe LAVAUD, Mme Catherine PEREZ,

3 abstention(s) : Mme Brigitte RICCI, Mme Françoise COUTANT, M. Frédéric SARDIN,

Fait et délibéré au Conseil Municipal  
ledit jour  
27 mars 2018

Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint

  
Pour le Maire,  
Véronique de MAILLARD  
Adjointe déléguée  
Vie quotidienne - Travaux



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.